

par les présidents et secrétaires des sections. L'élève vétérinaire se trouva par le fait officier municipal.

Il fut un des trois députés envoyés à Mâcon pour sonder les habitants de cette ville, voir si l'on y faisait des préparatifs contre l'insurrection lyonnaise et pour expliquer aux trois conventionnels qui étaient dans Saône-et-Loire l'insurrection de Lyon, « leur protester le républicanisme de cette ville, et les engager à venir s'en assurer par leurs yeux. » M. Grogner fut le principal orateur de cette députation ; il voulait une amnistie sans condition, et les représentants du peuple voulaient en excepter les contre-révolutionnaires, et de plus, ils exigeaient que Lyon reconnût le 31 mai. La députation fut sans résultat ; elle obtint seulement qu'on levât l'embargo qui avait été mis sur une expédition de blé qui se rendait à Lyon.

De retour dans cette ville, « c'est moi, dit M. Grogner, qui rendis compte à l'assemblée départementale de cette députation. Je représentai les députés montagnards comme très-hostiles contre Lyon, mais dépourvus de moyens de lui faire la guerre. Non-seulement, ajoutai-je, ils n'ont pas osé nous faire arrêter, mais encore retenir vos blés. Saône-et-Loire est pour vous ; il en est de même des départements qui vous avoisinent ; il en est de même de la république presque entière. Vos ennemis n'ont aucun moyen de vous attaquer. » Il parla et agit toujours dans ce sens.

« Il me souvient qu'une assemblée nombreuse se réunit à la loge du Change ; les sections lui envoyèrent des députés, un grand nombre d'individus y entrèrent, y prirent séance, y parlèrent, y votèrent sans pouvoir et sans mission, car c'est ainsi que les choses se pratiquent dans les désordres politiques. Je m'y trouvais. Il s'agissait de se soumettre à la Convention, de reconnaître le 31 mai ; des négociations étaient ouvertes avec je ne sais quels députés montagnards ; on parlait des désastres d'une guerre civile, des dangers de la république, des moyens d'obtenir des garanties suffisantes